

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

COMPTE RENDU

Transmis aux Conseillers Municipaux le :	17 FEV. 2015
Diffusé sur le site Internet de la Ville le	

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

La séance est ouverte à 20H00

Elle est présidée par Monsieur Olivier DOSNE

ASSISTE DE :

		NOM	PRESENTS	EXCUSES ET REPRESENTES EN DONNANT POUVOIR A	ABSENTS
ADJOINTS		M. Jean-Jacques GRESSIER	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal DURAND	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Rémi DECOUT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Jeannine CHERY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Areski OUDJEBOUR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Virginie TOLLARD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
		M. Francis SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal ALLAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Pierre MARCHADIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Majorité municipale	CONSEILLERS MUNICIPAUX	Mme Jennie PETIT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Michel DESTOUCHES	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-Marie PLATET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Boutaïeb KADDANI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Liliane REUSCHLEIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Isabelle CONA	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Amèle SELLAM	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Hélène DECOTIGNIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Gilles COLRAT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mlle Christelle FORTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Alain BARUGEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Caroline RUIZ	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Maxime OUANOUNOU	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Catherine MEUNIER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Stephan SILVESTRE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Corinne FIORENTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Jean-François CLAIR	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Louise MARIE-MABIT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Michel LAVAL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Marie-France ASTEGIANI-MERRAIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		M. Olivier AUBRY	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
		Mme Chantal COLIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			M. Bernard DUVERT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Nombre de membres composant le Conseil municipal	33
Nombre de membres en exercice	33
Nombre de membres présents à la séance	28
Nombre de membres excusés représentés	04
Absent	01

* *
*

1	DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE
<i>Le Conseil désigne, à la majorité, Monsieur Michel DESTOUCHES</i>	

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

LE CONSEIL, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 décembre 2015

* *
*

3

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE LA DELEGATION REÇUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Le Conseil prend acte des décisions prises par le Maire

* *
*

4

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2015

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, donne acte à Monsieur le Maire de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires préalable au vote du Budget Primitif 2015, à l'exception de M. LAVAL, qui ne prend pas part au vote.

* *
*

5

VERSEMENT D'ACOMPTES SUR LES SUBVENTIONS AU TITRE DE L'EXERCICE 2015

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

– Décide d'allouer, dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2015, les acomptes suivants sur les subventions communales pour l'exercice 2015 :

- Racing club de Joinville : 17 500 €
- La crèche parentale des Petits Pinsons : 15 850 €
- ACPJ : 12 500 €
- La Croix Rouge Française pour un montant de 3 500 €
- Les Bords de Scène - Théâtre F. Dyrek : 4 666 €
- Basket club de Joinville : 2 000 €

– Décide d'allouer à l'établissement public communal « Centre Communal d'Action Sociale » dans le cadre du Budget Principal de la commune pour l'exercice 2015, un acompte de 40% de la participation décidée en 2014, soit 209 602 €.

* *
*

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

6

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION DES COLLEGES JEAN CHARCOT ET JULES FERRY**LE CONSEIL,**

Après avoir décidé, à l'unanimité de voter à mains levées,

– Désigne les représentants de la commune suivants :

Organisme	Nombre de représentants	Titulaire(s)	Suppléant(s)	Vote
COLLEGE JEAN CHARCOT	1 titulaire et 1 suppléant	Mme TOLLARD	M. OUDJEBOUR	26
COLLEGE JULES FERRY		M. DECOUT	Mme DECOTIGNIE	26

* *
*

7

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT – CONTRAT « ENFANCE ET JEUNESSE » AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL DE MARNE**LE CONSEIL,**

Après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'objectifs et de financement du Contrat Enfance et Jeunesse 2014-2017 avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val-de-Marne et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire, en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer.

* *
*

8

AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE EN VUE DE REMPLACER LES PORTES D'ENTREE DE LA CRECHE TRAMPOLINE**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à déposer, au nom de la Commune, la déclaration préalable pour le remplacement des deux portes d'entrée de la halte-garderie Trampoline et à signer tous les documents s'y rapportant.

* *
*

9

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE JOINVILLE LE PONT, LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE ET LA CHAMBRE DES METIERS ET DE L'ARTISANAT DU VAL-DE-MARNE**LE CONSEIL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention de partenariat entre la ville de Joinville-le-Pont,

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

la CCI et la CMA du Val-de-Marne pour la mise en place des éco-défis, si annexée, et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer, ainsi que leurs éventuels avenants.

* *
*

10

CONVENTION D'HABILITATION DANS LE CADRE DU PARTENARIAT CCE – SIGEIF – SIPPAREC

LE CONSEIL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'habilitation, dans le cadre du partenariat CCE – SIGEIF – SIPPAREC, et autorise le Maire, ou le cas échéant l'élu ayant reçu délégation en vertu de l'article L.2122-18 du CGCT ou l'élu remplaçant le Maire en vertu de l'article L.2122-17 du CGCT, à la signer, ainsi que leurs éventuels avenants.

* *
*

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : J'ai reçu dans les délais fixés par le règlement intérieur du Conseil, deux questions diverses pour le groupe « Unis pour Joinville-le-Pont » et trois questions du groupe « Vivre Joinville Ensemble ».

M. CLAIR, voulez-vous poser votre question s'il vous plaît ?

<p>Question du groupe « Unis pour Joinville- le-Pont »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Des habitants de la Résidence Espérance nous font part d'une problématique récurrente existant dans ce groupe d'immeubles. Elle concerne « la répétition des incendies » dans les parties communes de la résidence. Le 16 janvier 2015, grâce à l'intervention rapide des sapeurs pompiers, un incendie a été rapidement maîtrisé dans les caves de l'immeuble E. C'est la deuxième fois en deux ans qu'ils interviennent dans cet immeuble pour ce type d'incendie.</p> <p>Monsieur Le Maire, pouvez-vous nous préciser si des actions particulières sont envisagées pour supprimer tous risques d'incendie dans les parties communes de cette résidence comme par exemple la mise en place de détecteurs de fumée.</p>
<p>Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>Le gouvernement n'a pas souhaité rendre obligatoire l'installation de détecteurs de fumée dans les parties communes des immeubles d'habitation. En effet, la mise en place de détecteurs de fumée dans ces parties communes ne permettrait pas aux occupants de connaître l'emplacement du départ de feu et engendrerait des comportements à risque de la part des résidents paniqués (évacuation par la cage d'escalier sinistrée par exemple.) L'OPH n'a donc pas prévu d'installer de tels équipements dans ses résidences.</p> <p>Toutefois, l'OPH, très soucieux des questions de sécurité et notamment de sécurité incendie, a commencé à installer des portes coupe-feu et va très prochainement procéder à des interventions sur les blocs de secours. Une communication est en cours pour sensibiliser les résidents aux risques d'incendie. Enfin, par précaution, un audit « amélioration de la sécurité incendie des parties communes » doit être lancé avant la fin du mois de février.</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

M. LAVAL, voulez-vous poser votre question s'il vous plaît ?

<p>Question du groupe « Unis pour Joinville- le-Pont »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>L'enquête publique sur l'intérêt général du projet d'aménagement du terrain des anciennes usines « Essilor » et sur la mise en compatibilité du PLU qui en est la conséquence a commencé le 19 janvier 2015 et s'achèvera le 20 février 2015.</p> <p>Cette enquête publique a été lancée par un arrêté signé par l'un de vos adjoints le 15 décembre 2014, la veille de notre dernier Conseil Municipal.</p> <p>La décision de l'Autorité environnementale qui l'autorise a été acquise dès le 15 octobre 2014.</p> <p>Quant au promoteur Cogedim, il a déposé en Mairie le 24 décembre 2014, pour instruction par vos services, son permis de construire couvrant la totalité du projet, pour une surface de planchers totale de 12 524 m².</p> <p>Pourtant, ni notre Assemblée, ni même la commission « Urbanisme », n'ont jamais été invitées à débattre de l'intérêt et des modalités de cette opération.</p> <p>Quand notre Conseil municipal en sera-t-il enfin saisi ?</p> <p>Je vous remercie pour les réponses que vous voudrez bien nous donner, qui intéresseront de nombreux Joinvillais.</p>
<p>Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>La procédure de déclaration de projet emportant la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme, codifié à l'article R. 123-23-1 du code de l'urbanisme, prévoit que le Maire mène la procédure de mise en compatibilité.</p> <p>La procédure prévoit que le conseil municipal est saisi pour approuver la mise en compatibilité du plan après la remise des conclusions du commissaire enquêteur.</p> <p>En matière d'urbanisme, Monsieur le conseiller municipal, il convient de suivre scrupuleusement les procédures établies par le législateur. C'est ce que nous faisons.</p> <p>De la même manière le permis de construire qui a été déposé, vous le savez, n'est pas communicable en l'état. Il doit être instruit et cela prendra plusieurs mois. Il sera aussi, comme tous les permis de construire de cette ampleur, modifié. Le démarrage des travaux n'est pas prévu avant le début 2016.</p> <p>Nous avons donc tout le temps le temps de débattre du projet avec vous et avec les riverains. Je sais également que la commission Urbanisme est animée d'un réel souci de transparence et de dialogue.</p> <p>Je connais par ailleurs vos positions sur la résidentialisation et je suis prêt à en discuter le moment venu.</p> <p>Ce qui nous semble important, c'est de mettre sur la table un projet architectural abouti, ce qui n'est pas encore le cas. Dès que ce projet sera abouti, nous mettrons en place les conditions d'expression nécessaires pour que chacun puisse se positionner clairement sur le sujet.</p>

M. AUBRY, voulez-vous poser vos questions s'il vous plaît ?

<p>Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>La loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles redéfinit les compétences des collectivités territoriales. Les communes, se voient confier, en outre, la mobilité durable et la qualité de l'air</p> <p>Comment notre commune compte-t-elle satisfaire à ces nouvelles missions ?</p>
---	---

<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>La loi MAPTAM fait en effet de la commune le chef de file des actions en matière de mobilité durable et de qualité de l'air.</p> <p>Vous savez également que l'article 12 de cette loi crée, au 1er janvier 2016, la Métropole du Grand Paris. Celle-ci serait compétente en matière d'environnement et en particulier en matière de lutte contre la pollution de l'air. Elle serait ainsi en charge de l'élaboration d'un plan climat énergie territorial, dont l'adoption serait le préalable à la mise en œuvre des compétences opérationnelles.</p> <p>Vous savez également que, en réponse à la demande des élus de Paris Métropole du 16 mai 2014, le Premier ministre a accepté de revoir l'article 12 de la loi MAPTAM notamment sur la question du statut et des compétences des territoires de la future Métropole.</p> <p>Vous savez encore que le Gouvernement a confirmé son engagement et a ainsi déposé un amendement qui révisé les dispositions relatives à la Métropole du Grand Paris, dans le cadre de l'examen de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)</p> <p>La loi NOTRe a été examinée en première lecture au Sénat du 16 décembre au 27 janvier dernier. Elle va être examinée en première lecture à l'Assemblée Nationale à partir du 17 février. Il est possible qu'une deuxième lecture soit engagée à partir du mois d'avril dans les deux chambres.</p> <p>Aussi, au vu des incertitudes législatives actuelles sur les compétences définitives de la Métropole, des territoires, des régions, des départements et in fine des communes, et surtout au vu des incertitudes sur les moyens financiers qui seront alloués à chacun de ces échelons territoriaux, il est urgent d'attendre la fin des débats législatifs avant de s'engager dans la moindre réflexion concernant la mise en œuvre de missions dont on ne sait vraiment, à ce jour, de qui elles relèveront finalement.</p>
<p align="center">Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>De plus en plus souvent, des avions survolent notre commune, entraînant de nombreuses nuisances.</p> <p>Comment cela s'explique-t-il, et que comptez-vous faire pour mettre un terme à cette situation, avant qu'elle s'installe durablement ?</p>
<p align="center">Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>Je me suis inquiété, dès 2013, de l'augmentation du survol aérien de la commune. J'ai notamment été frappé, les 27 et 28 octobre 2013, par des survols du territoire communal à basse altitude. J'en ai donc saisi par deux fois le Directeur de la Direction Générale de l'Aviation Civile, qui m'a fait savoir que ce type de survol peut se produire de façon exceptionnelle, en cas de vent forts en provenance du Sud, sachant que les avions décollent et atterrissent toujours face au vent, situation dans laquelle ils sont le plus manœuvrable. C'est un des principes essentiels de la sécurité des vols autour des aéroports.</p> <p>J'avais par ailleurs demandé au sénateur Cambon de poser une question écrite au gouvernement sur ce sujet. Dans sa réponse du 20 mars 2014, le gouvernement précisait que le couloir aérien survolant Joinville est utilisé moins de 1 % du temps en moyenne sur une année.</p> <p>Dans le cadre d'un contexte météorologique habituel, la commune est essentiellement survolée par les avions à l'arrivée vers Paris-Le Bourget, en configuration de vent d'est et de vent d'ouest. Vous pouvez par ailleurs obtenir les cartes des trafics sur le site du Ministère du développement durable.</p>

CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 10 FEVRIER 2015

	<p>Je suis très vigilant quant aux questions de nuisances sonores engendrées par le survol aérien de la commune et je ne manquerai pas de vous tenir informé s'il y avait des évolutions notables.</p>
<p>Question du groupe « Vivre Joinville Ensemble »</p>	<p>Monsieur le Maire,</p> <p>Joinville Habitat est, de loin, le principal bailleur social de la Ville. De nombreux joinvillais s'interrogent sur le devenir de cet office municipal, auquel ils sont attachés.</p> <p>Avez-vous la volonté de conserver ce patrimoine communal ?</p>
<p>Réponse de M. LE MAIRE</p>	<p>Monsieur le Conseiller municipal,</p> <p>Je ne réitérerai pas mon intervention précédente relative au débat législatif en cours sur la loi NOTRe.</p> <p>J'ajouterai juste, à ce jour, que j'attends de savoir quelle sera l'instance qui disposera de la compétence de droit sur la politique du logement, des aides financières au logement social et des actions en faveur du logement social, d'une part entre le 1^{er} janvier 2016 et le 31 décembre 2017 et d'autre part à partir du 1^{er} janvier 2018, pour me positionner sur le devenir de notre Office Public de l'Habitat.</p> <p>Je ne manquerai bien sûr pas de vous informer de l'avancée de mes réflexions.</p>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 40.

Le Secrétaire de Séance

M. Michel DESTOUCHES



Le Maire de Joinville-le-Pont

M. Michel DOSNE

